



Conseil communal de L'Abbaye

CONSEIL COMMUNAL DE L'ABBAYE SEANCE DU 4 AVRIL 2023

Présidence : Mme Véronique Rochat,
Présidente.

Scrutateurs : Mme Grobet Heidi et M.
Golay Raphaël, suppléant.

Excusés : Mesdames Meylan Pascale, Piazzini Anaïs et MM. Bocion Julien, Reymond Matthieu.

C'est à la salle du conseil communal de l'Abbaye et en présence de 30 Conseiller(e)s que Mme la présidente ouvre cette séance en invoquant la bénédiction de Dieu sur les travaux du Conseil.

Communication de la Présidente du Bureau

Adoption du PV :

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022 est accepté à l'unanimité. Des remerciements sont adressés à Mme Bodenmann pour sa rédaction.

Mme la Présidente nous fait la lecture des lettres de démission de M. Patrice Golay, Vice-Président, de Mme Mary-Lise Golay-Cardinaux et de M. Quentin Bonny. Elle fait remarquer qu'il devient urgent de trouver du monde pour remplacer les démissionnaires, surtout au Pont. Elle nous lit également un courrier signé des commerçants et habitants du village du Pont, concernant le préavis n°01 à l'ordre du jour de ce soir. Nous en retiendrons la mention de ces deux demandes :

- Etendre la gratuité à 90 minutes pour tous les parkings du Pont sans distinction entre la rade à 90 minutes et les autres parkings à 30 minutes.
- Un macaron 24H/24 pour les commerçants et habitants au tarif maximum de 80.-/an.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de l'étude de mobilité
2. Préavis n°01/2023 – Installation d'Horodateurs sur le Territoire Communal de l'Abbaye
3. Préavis n°02/2023 – Vente de la Parcelle RF 1138 de l'Abbaye, Sise à Le Pont, Les Pierres-Plates, en vue de la construction d'une maison familiale
4. Communications de la Municipalité
5. Divers et propositions individuelles

ORDRE DU JOUR MODIFIE

1. Présentation de l'étude de mobilité
2. Préavis n°01/2023 – Installation d'Horodateurs sur le Territoire Communal de l'Abbaye
3. Préavis n°02/2023 – Vente de la Parcelle RF 1138 de l'Abbaye, Sise à Le Pont, Les Pierres-Plates, en vue de la construction d'une maison familiale
- 4. Election d'un(e) Vice-Président(e)**
5. Communications de la Municipalité
6. Divers et propositions individuelles

Il n'y a pas de remarque sur l'ordre du jour modifié, il sera donc suivi tel que présenté.

M. Michel Berney : Ne doit-on pas faire d'élections complémentaire pour nommer de nouveaux conseillers communaux ?

Mme Véronique Rochat, Présidente : Après m'être renseignée auprès de M. le Préfet non, suivant le nombre de personnes à élire cela peut se faire comme ça.

M. Louis-François Berney : Les préavis peuvent-ils être rendu public avant leur adoption par le Conseil communal ?

M. Christophe Bifrare, Syndic : Selon moi - mais ceci reste à vérifier - du moment que le préavis a été distribué aux conseillers ils deviennent de l'ordre du domaine public.

1. Présentation de l'étude de mobilité

M. Patrick Berktold, Mpl, introduit Mme Aline Gaertner, cheffe de projet de l'entreprise Citec Ingénieurs Conseils SA, qui nous présente les résultats de l'étude de mobilité.

Après un bref rappel du contexte de cette étude nous voyons ensemble les **motivations et objectifs**, à savoir :

- Minimiser les impacts liés à l'augmentation de la demande en déplacements.
- Renforcer la dynamique pro-active actuelle.
- Etoffer l'éventail de solutions de mobilité.

Les étapes de **démarche et de mise en place** sont les suivantes :

- Lancement de l'étude ; réalisation de comptages et récolte des données auprès des grandes entreprises.
- Réalisation de l'étude et proposition d'un listing de mesures.
- Présentation des résultats de l'étude aux entreprises et aux conseils communaux.
- Mise en place des mesures et monitoring régulier.

Diagnostic multimodal actuel

Nous passons en revue l'offre en transport multimodale et les projets d'amélioration proposés

- Transports individuels motorisés

- Transports publics :
 - Réaménagement de la gare du Day : depuis le 7 août 2022, liaison directe toutes les heures entre Lausanne et la Vallée de Joux ; nouveau P+R et interface de transports publics.
 - Prolongement de l'offre de bus entre Allaman et le Brassus toute la semaine dès 2024-2025.
- Navettes d'entreprises/interentreprise
- Mobilité douce :
 - Itinéraire cyclable en site propre entre le Lieu et les Charbonnières (étude en cours)
 - Prolongement de la piste cyclable Brassus-Sentier jusqu'à l'Orient (étude en cours)

Un graphique des pratiques modales actuelles nous est présenté, nous en retiendrons ceci :
Parts modales de l'ensemble des usagers (pendulaires et habitants) :

- Part modale voiture solo élevée (55-60%)
- Part de covoiturage importante (30-40%)
- Part modale TP/navettes globalement faible (5-15%)

Les deux acteurs principaux dans la génération du trafic routier au sein de la Vallée sont :

- 1) Les pendulaire non-résidents de la Vallée.
- 2) Les habitants.

Les volumes de trafic générés par ces deux acteurs sont relativement similaires mais ne s'étendent pas aux mêmes tranches horaires/répartition dans la journée.

Synthèse du diagnostic

Utilisation des réseaux de transport :

- Réseau routier avec des réserves importantes de capacité sur la majorité des carrefours
- Faible utilisation des transports publics
- Bonne utilisation des navettes inter-entreprise
- Large majorité des déplacements effectués en véhicules individuels sur la Vallée (~ 90% contre seulement 10% en transports publics)
- Bonne pratique du covoiturage (30 à 40%)

La raison principale des comportements observés est une **offre alternative à la voiture peu étoffée ou insuffisamment concurrentielle.**

- Temps de parcours en transports publics élevés et plusieurs correspondances nécessaires
- Navettes interentreprises complètes (avec listes d'attente)
- Accès en mobilité douce aux arrêts de transports publics peu agréables / confortables
- Parkings publics et parkings d'entreprises gratuits

Objectifs fixés pour l'horizon 2030 - Plan de mesures

Axes d'actions étudiés :

- A) Optimiser le fonctionnement du réseau routier.
- B) Favoriser l'utilisation des transports en commun (navettes, vanpooling, subventionner l'achat d'abonnement de navettes).
- C) Encourager la pratique de la mobilité douce.
- D) Intensifier la pratique du covoiturage.
- E) Diminuer les besoins en déplacements.
- F) Tarifier l'utilisation de la voiture (grandes entreprises).

Synthèse et prochaines étapes

La mise en place des mesures préconisées permettra concrètement ...

- d'éviter la construction de plus de 1'400 places de stationnement, soit l'équivalent de 4 terrains de foot
- d'économiser 30 millions de CHF en construction et entretien des parkings
- de garantir un écoulement fluide du trafic sur l'ensemble des carrefours clés

Dès 2022 :

- Lancement du processus de déploiement des mesures par les collectivités publiques
- Travail collaboratif entre les collectivités et les entreprises pour le déploiement de certaines mesures (navettes, etc.)
- Invitation aux entreprises privées à mettre en place / consolider leur plan de mobilité en intégrant les mesures proposées (tarification du stationnement, subventions, etc.), dans la mesure du possible de façon harmonisée
- Diffusion du rapport de l'étude mobilité
- Discussions avec les entreprises pour recueillir leurs intentions

Mme Aline Gaertner termine sa présentation en demandant s'il y a des questions ou des remarques.

M. Jacky Roachat : Il y a plus de 10 ans la commune du Chenit avait donné à Audemars Piguet l'autorisation de déplacer la gare du Brassus. Ils auraient mieux fait de faire une ligne reliant le Brassus - la Cure. Les entreprises auraient pu dire aux employés de privilégier ce mode de transport et tout le monde passerait par le train.

Mme Aline Gaertner : A l'heure actuelle le canton devient très regardant sur ce genre de choses.

M. Gaël Berney : Qu'est-ce que le vanpooling ?

Mme : Un véhicule mis à disposition d'un certain nombre de personnes, du covoiturage amélioré.

M. Patrick Berktold, Mpl : Puisque nous parlons d'AP, je sais qu'ils tolèrent jusqu'à deux jours de télétravail pour un taux d'occupation à 100%.

Mme Aline Gaertner : Je rajouterai encore concernant les entreprises, qu'à la vallée, il y a la spécificité de la protection des eaux. On ne peut pas creuser trop profondément des parkings

souterrains. Les entreprises ont tout intérêt à trouver des solutions alternatives à la construction de parking en surface qui coutent cher.

Mme la Présidente remercie Mme Gaertner pour sa présentation et lui souhaite un bon retour.

2. Prévis n°01/2023 – Installation d’Horodateurs sur le Territoire Communal de l’Abbaye

M. Hugues Vuilleumier, rapporteur, nous donne lecture du rapport de la commission.

Nous retiendrons que de multiples questions/réponses ont été échangées entre la commission et la Municipalité lors de leur rencontre, certaines d’ordre plus générale et d’autres plus spécifiques, parking par parking. La commission remercie la Municipalité pour toutes les réponses et précisions apportées lors de cette séance.

En conclusion, la commission propose, à l’unanimité :

1. **D'autoriser** la Municipalité à procéder aux travaux prévus
2. **D'accorder** un crédit de deux cent vingt-deux mille francs (CHF 222'000.--) hors taxes, pour l'installation d'horodateurs sur le territoire communal de l'Abbaye
3. **De financer** ces travaux par un recours à l'emprunt si nécessaire, dans les limites du plafond d'endettement, voté à seize millions neuf cent cinquante mille francs (CHF 16'950'000.--). L'endettement au 31 décembre 2022 s'élève à sept millions huit cent vingt-neuf milles francs (CHF 7'829'000.--)
4. **D'amortir** sur une période de vingt (20) ans, dès l'année suivant les travaux

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis.

M. Gaël Berney : A l’heure actuelle tout le monde est équipé d’un téléphone portable, pourquoi tous ces frais de pose et de maintenance alors qu’il existe des applications telles que TWINT ? Je pense qu’il y a beaucoup trop de pose d’horodateurs de prévu avec les frais que ça engendrera.

M. Claude Piazzini, Mpl : 40% des gens seulement payent avec leurs téléphones. Avant le Covid c’était 20% et maintenant c’est 40%. Peut-être que dans 10-15 ans il n’y aura plus besoin de monnaie. Dans certains petits parkings mentionnés dans le préavis il n’y aura pas d’horodateurs, mais ceci laisse la place aux excuses « *je n’avais pas mon téléphone, il n’était pas chargé ou je n’ai pas l’application* » pour ne pas payer.

M. Gaël Berney : Pourquoi, si l’on dit que dans quelques années se sera sûrement la norme, ne pas alors imposer cette façon payer ? Les gens s’y habitueront.

M. Christophe Bifrare, Syndic : On ne peut pas imposer cette façon de faire. Il faut mettre tout le monde sur un pied d’égalité et penser, par exemple, aux personnes âgées qui ont pour la plupart un téléphone à touches. On viendra fatalement à un système plus moderne mais pour l’instant nous devons nous adapter.

M. Gaël Berney : Oui mais alors nous pourrions fonctionner avec moins d’horodateurs.

M. Michel Berney : A Orbe il n'y a plus d'horodateur ou alors il faut marcher un bout pour en trouver un. Pourquoi ne pas en mettre seulement quelques-uns pour commencer et réajuster le nombre par la suite en fonction des besoins ?

M. Christophe Bifrare, Syndic : Avec cette façon de faire nos aînés seront encore une fois lésés. Au niveau des normes pour les handicapés on est très surveillé par le canton. On ne va pas poser tous les horodateurs d'un coup, on va y aller gentiment. Ce système a le privilège d'être complètement flexible. Un horodateur est calibré pour un certain nombre de places et est modulable. A Orbe, Mme Marie-Claire Chevalet, Syndic, recommence son projet car ils se sont fait taper sur les doigts par Procap, Swiss Handicap etc. Notre concept se base sur celui de Saint-Cergues où ils ont posé 200 places, pour nous ce sera 600 places.

M. Jacky Roachat : N'oublions pas que TWINT est une application Suisse, nous n'aurons pas que des Suisses sur nos parkings.

M. Steve Desarzens : Concernant le parking multisport, il est question de parquer les gens dans l'herbe, au niveau des pertes de fluide et de la pollution je ne trouve pas ça terrible. Que va-t-il se passer là le long ?

M. Piazzini Claude, Mpl : Le soucis c'est qu'il y a beaucoup de touristes l'été et que le DP est actuellement une partie sur l'herbe.

M. Henrique Dias Mendes : Le village des Bioux a dû faire poser des cailloux car ça devenait dangereux avec la place de jeu et le nouveau terrain multisport. Ce n'est pas parce que les gens se parquent que ça doit devenir un parking, ou que ça doit continuer ainsi. On devrait l'interdire.

M. Christophe Bifrare, Syndic : Ces places dépendent de la Municipalité mais après, si le village des Bioux ne veut pas en entendre parler, nous nous adapterons. L'idée c'est qu'à moyen terme toutes ces places soient marquées/délimitées. Ne nous battons pas pour une vingtaine de places.

M. Jean-Noël Bifrare : Concernant l'entreprise CHH qui va partir, aurait-on la possibilité d'utiliser le parking par la suite, la question a-t-elle été discutée avec eux ?

M. Christophe Bifrare, Syndic : Nous avons une partie des places en propriété mais une grande partie de ces places appartiennent au Swatch Group. Nous nous sommes approchés d'eux effectivement mais leurs envies pour le futur ne semblent pas clairement définies.

M. Michel Berney propose **l'amendement** ci-dessous :

La Municipalité s'engage à diminuer significativement le nombre d'horodateurs prévus, en les remplaçant par des panneaux de signalisation QR code.

M. Louis-François Berney : J'aimerais revenir sur l'objectif fondamental de ce préavis. Pour quelle raison devons-nous être les pionniers à la Vallée de Joux ? Est-ce qu'on le fait vis-à-vis du Pont, vis-à-vis de nos trois villages ? Est-ce qu'on le fait pour être les précurseurs des autres communes ? Je ne suis pas sûre que ceci doive se faire de manière unilatérale, une commune après l'autre. Nous allons devoir payer des employés communaux le week-end, que restera-il des 35'000.- perçu par les taxes de parcage ? Remettons plutôt en route les infrastructures touristiques arrêtées. Je propose donc de renvoyer la décision à plus tard,

quand la région aura pris des décisions de manière groupée. Malgré ceci j'honore la Municipalité pour le temps et l'énergie fournie pour ce préavis.

M. Christophe Bifrare, Syndic : Le problème ne concerne pas que le village du Pont, il se déplace déjà à l'Abbaye et aux Charbonnières. Les objectifs sont liés aux objectifs de mobilité dont vous avez entendu parler ce soir. Pour obtenir un réel covoiturage il doit y avoir un impact sur le portemonnaie. Nous avons des cas très concrets de faux covoiturages visant à éviter le parking payant dans les grandes entreprises, des cas de voitures abandonnée pour le week-end car à Vallorbe le parking est payant etc. Le Chenit va faire passer un préavis dans le même sens cette année. L'ASP viendrait de manière sporadique mais surtout le week-end. Le chiffre de 35'000.- a été articulé car il fallait mettre un chiffre.

M. Claude Piazzini, Mpl : Je rappelle que ce préavis est une réponse à une motion, il ne vient pas de la Municipalité à la base. La rade du Pont deviendra une zone de courte durée, on ne pourra pas rester plus d'1h30. Sur tous les autres parkings les 30 premières minutes seront gratuites.

Mme Solenne Rochat : Nous voyons qu'il y a des réactions fortes liées à une demande de changements d'habitudes et de comportements. Je trouverai important que la Municipalité propose des pistes d'actions concrètes liées à l'amélioration des transports publics et vise à en promouvoir l'utilisation.

M. Christophe Bifrare, Syndic : Nous travaillons sur plusieurs pistes en parallèle. La présentation de l'étude de mobilité de ce soir en est une parmi d'autres. Nous travaillons à l'amélioration des cadences horaires et des dessertes entre autres. Un travail avec les entreprises est également amorcé pour discuter des parkings mais tout ceci prend du temps.

Mme Véronique Rochat propose de voter afin de savoir si nous ajoutons l'amendement de M. Berney au préavis de ce soir. 11 personnes sont contre, 13 sont pour et il y'a 6 abstentions. L'ajout de l'amendement est accepté à la majorité.

1. **D'autoriser** la Municipalité à procéder aux travaux prévus
2. **D'accorder** un crédit de deux cent vingt-deux mille francs (CHF 222'000.--) hors taxes, pour l'installation d'horodateurs sur le territoire communal de l'Abbaye
3. **De financer** ces travaux par un recours à l'emprunt si nécessaire, dans les limites du plafond d'endettement, voté à seize millions neuf cent cinquante mille francs (CHF 16'950'000.--). L'endettement au 31 décembre 2022 s'élève à sept millions huit cent vingt-neuf milles francs (CHF 7'829'000.--)
4. **D'amortir** sur une période de vingt (20) ans, dès l'année suivant les travaux
5. **La Municipalité s'engage** à diminuer significativement le nombre d'horodateurs prévus, en les remplaçant par des panneaux de signalisation QR code.

M. Jacky Rochat propose de voter au bulletin secret. Nous votons donc pour savoir si le vote aura lieu à bulletin secret ou non comme le veut l'article 75 du règlement communal de l'Abbaye. Deux personnes sont pour le vote à bulletin secret et toutes les autres sont contre.

Mme la Présidente passe alors au vote à mains levées et les cinq conclusions ci-dessus sont acceptées avec 24 voix pour, 4 contre et 2 abstentions.

Le préavis est donc accepté à la majorité. Des remerciements sont adressés au rapporteur et à la commission pour leur travail.

3. Préavis n°02/2023 – Vente de la Parcelle RF 1138 de l'Abbaye, Sise à Le Pont, Les Pierres-Plates, en vue de la construction d'une maison familiale

M. Jean-Jacques Gagnebin, membre et **rapporteur de la majorité de la commission**, nous donne lecture de son rapport.

La majorité de la commission propose :

1. **D'autoriser** la Municipalité à vendre la parcelle RF 1138, d'une surface de 1'089 m², au prix de deux cent dix-sept mille huit cents francs (CHF 217'800.-),
2. **De déduire** la somme de six cents francs (CHF 600.-) du compte 9123 (Terrains et bâtiments),
3. **D'attribuer** le montant de la vente deux cent dix-sept mille huit cents francs (CHF 217'800.-) dans le compte n° 220.4242 (Gains sur terrains).

M. Gaël Berney, **rapporteur de la minorité de la commission**, nous donne lecture de son rapport.

Nous retiendrons que la commission est en faveur de la vente de ladite parcelle, mais qu'elle estime que le prix de vente au m² proposé par la Municipalité, 200.- francs, est trop bas par rapport aux prix du marché à la Vallée de Joux. Aussi la commission a décidé de proposer un rapport de minorité. Elle propose donc en conclusion :

1. **De refuser** à la Municipalité de vendre la parcelle RF 1138, d'une surface de 1'089m², au prix de deux cent dix-sept mille huit cents francs (CHF 217'800.--)

M. Christophe Bifrare, Syndic : En qualité de commune nous ne sommes pas informés des prix de vente de particulier à particulier hormis une fois par année lors des estimations fiscales. Nous n'avons aucune mainmise là-dessus. Nous aimons donc aller nous renseigner auprès de personne dont c'est le métier, tout en évitant les spéculateurs. La commune, en tant qu'entité publique, a deux obligations intrinsèques. La première est, en qualité d'employeur, de maintenir des salaires raisonnables pour limiter le dumping des privés. Aujourd'hui le salaire moyen dans le publique est 30% en dessus du privé. Leur deuxième mission, depuis la votation de la loi L3PL entre autres, est de bénéficier du droit de préemption pour racheter des locatifs, les transformer et les mettre à disposition avec des loyers modérés (ce qui se fait beaucoup dans des villes telles que Lausanne et Yverdon par exemple). A notre échelle, en tant que petite commune, nous avons la possibilité de vendre du terrain à un prix qui nous paraît raisonnable. De plus, nous avons mis des droits d'emption et de préemption sur des durées relativement conséquentes et ce sont des conditions que nous ne pourrions plus poser en montant le prix. Nous partons de l'idée que c'est la mission de la collectivité publique de tirer les salaires en haut et les loyers en bas, pour que la majorité des habitants de cette commune, de cette région et de ce canton puisse bénéficier de tarifs raisonnables.

Mme Véronique Rochat, Présidente laisse la place aux éventuelles questions.

M. Henrique Dias Mendes : Pour des questions de droits, la Municipalité n'aurait-elle pas dû mettre ce bien au concours, pour informer les habitants de la commune ?

M. Christophe Bifrare, Syndic : Ce terrain est disponible depuis 1984, quelqu'un s'est approché de nous avec une demande spécifique et nous y répondons. Nous ne sommes pas une agence immobilière donc non. Je vous invite à aller sur le site Geoplanete, ou vous trouverez tout ce que vous voudrez sur les m2, les disponibilités, les affectations etc. La commune a deux autres parcelles. Dans le cadre du nouveau PACom, ceux qui auront la chance de conserver leur terrain constructible auront 12 ans pour le mettre en valeur. A partir de la 12^{ème} année nous pourrons prélever un pourcentage de la valeur de vente du terrain, qui sera doublée la 13^{ème} et redoublée la 14^{ème}, mais ce n'est pas encore d'actualité.

Mme la Présidente passe alors au vote sur le rapport de majorité :

Les conclusions suivantes sont acceptées à la majorité.

1. **D'autoriser** la Municipalité à vendre la parcelle RF 1138, d'une surface de 1'089 m², au prix de deux cent dix-sept mille huit cents francs (CHF 217'800.-),
2. **De déduire** la somme de six cents francs (CHF 600.-) du compte 9123 (Terrains et bâtiments),
3. **D'attribuer** le montant de la vente deux cent dix-sept mille huit cents francs (CHF 217'800.-) dans le compte n° 220.4242 (Gains sur terrains).

Des remerciements sont adressés aux rapporteurs et à la commission pour leur travail.

4. Election d'un(e) Vice-Président(e)

Mme la Présidente demande si quelqu'un se propose pour reprendre le rôle de Vice-Président(e). Mme Marielle Tripet propose M. Hugues Vuilleumier, qui accepte ce rôle. Comme le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. M. Vuilleumier est donc élu avec nos chaleureux remerciements.

5. Communications de la Municipalité

EolJoux II / cb

L'arrêt du 27 janvier 2023 du Tribunal Fédéral (TF) rejette le recours dans le cadre du projet EolJoux. Les Municipalités de la Vallée de Joux et la SEVJ ont décidé de poursuivre l'étude d'un nouveau projet EolJoux II. Ce nouveau projet devrait comprendre 4 éoliennes au lieu de 7. La diminution de production due à la réduction du nombre d'éoliennes sera en partie compensée grâce à l'évolution technologique permettant d'avoir des éoliennes plus productives. Cette réduction du nombre de machines permettra également de s'éloigner de l'alpage des Petits Plats et de la zone occupée par les Grands Tétras. Cette étude va se poursuivre en étroite collaboration avec les autorités cantonales et fédérales afin de trouver une solution conciliant tous les intérêts majeurs en termes d'Energie et de protection de la Nature et du Paysage. Les Municipalités de la Vallée de Joux sont convaincues du bien-fondé d'un tel projet et des avantages qu'il apportera à la région tout en contribuant aux objectifs

cantonaux et fédéraux de lutte contre le réchauffement climatique ainsi qu'à la sécurisation de l'approvisionnement hivernal.

Implantation de l'Office du Tourisme au Pont / cb

- Filiale partenaire de la Poste, afin d'offrir un service à la population avec horaire élargi
- Meilleure perception et compréhension des activités par la population (Office vs CSVJ)
- Meilleure qualité de service grâce à un lien direct entre le front et le back office, une seule structure indépendante.
- Meilleure perception et compréhension de l'économie touristique
- Visibilité de l'Office du Tourisme, emplacement privilégié sur la rade du Pont
- Adaptation des horaires haute et basse saison en fonction de la demande
- Mise en avant du patrimoine local à travers l'agencement de l'Office du Tourisme

PACom (Plan d'affectation communal) / cb

Suite à une séance informative qui s'est déroulée dans les locaux de la DGTL (Direction générale du territoire et du logement) en date du 25 janvier 2023 concernant la révision du PACom de la Commune de L'Abbaye. Nous avons fixé une date pour une soumission du dossier de révision du PACom à l'examen préalable à juin 2023.

27 mai à 11h00 Inauguration de l'exposition Rougequeue à front blanc / pb

Comme déjà annoncé, la Commune de L'Abbaye ainsi que celles du Lieu, du Chenit et de Vaulion participent à un projet régional en faveur du rougequeue à front blanc. Une importante communication se fera autour de ce projet par des affiches, des articles dans la FAVJ, une capsule de val TV et une exposition. Celle-ci est prévue du 27 mai au 23 juillet à proximité de la place de Jeux du Village de L'Abbaye, permettra aux habitants et visiteurs de prendre connaissance des différentes mesures existantes et à mettre en place. L'inauguration est prévue à 11h00 et vous êtes cordialement invité à y participer.

Interdiction de circulation dans les forêts (rappel) / pb

Deux plans se trouvant sur le site de la Commune précisent les routes forestières ouvertes et/ou fermées à la circulation motorisée.

Des panneaux de signalisation indiquent les tronçons sur lesquels l'accès ou non à ces routes forestières est autorisé. Ceci en application de la Loi forestière du 8 mai 2012 et de son règlement d'application.

A cet effet nous vous informons que les contrôles vont se poursuivre et des sanctions vont être appliqués par les gardes forestiers et les inspecteurs. Dès ce 01 janvier 2023, ce sont des d'amendes d'ordre à hauteur de frs 300.-que risquent les contrevenants.

Nous recommandons donc aux personnes possédant des autorisations de circuler de les déposer visiblement derrière leurs pare brises et les autres de ne pas prendre de risque.

Pour rappel, c'est du 1er juin au 30 octobre que la circulation est possible sur les routes forestières autorisées à la circulation.

Travaux les Collondès / cp

Changements de conduites et réfection de la chaussée :

Les travaux ont repris le 7.03.23. Il reste à changer un tiers de la conduite d'eau potable et les 70m au centre du village. Nous allons raccorder trois maisons sur la nouvelle conduite avant le tour de Romandie ensuite nous pourrons procéder à la pose du socle de la conduite. Les travaux devraient se terminer durant les vacances d'été. Il est prévu de fermer complètement la route pour que la pose du tapis puisse se faire en une seule fois.

SDIS concours cantonal / lb

Le 5 mai 2023, le SDIS Vallée de Joux organisera la 116ème assemblée de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers, suivie le samedi 6 mai, de la journée des concours. Ce seront près de 500 pompiers qui démontreront leur savoir-faire dans des disciplines issues de leurs multiples missions : des sauvetages à l'aide d'un camion échelle, le travail des porteurs d'appareil respiratoire, intervention à l'aide d'un tonne-pompe, la désincarcération, un déploiement depuis une moto-pompe, mais aussi un gymkhana façon pompier et ne pas oublier la relève, les Jeunes Sapeurs-Pompiers qui suivent les traces de leurs aînés.

Fortin A601 / lb

Ce fortin est actuellement loué à M. Demarchi du Sentier qui a entrepris de le mettre en valeur et, dans un avenir proche, souhaite permettre de le visiter sur demande. M. Demarchi est aussi guide au Fort Pré-Giroud à Vallorbe et passionné des fortifications.

Deux autres fortins pourraient faire, à l'avenir également l'objet de location sous la même forme, des discussions sont en cours.

Base opérationnelle de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Noard Vaudois / lb

Lors de l'Assemblée générale des délégués de la protection civile du 9 novembre 2022, suite à un préavis, il a été décidé la construction d'une base opérationnelle hors sol, afin de regrouper le matériel et de répondre aux missions actuelles, dans les meilleures conditions possibles.

Les missions de la protection civile ont passablement évolué depuis, pour avoir un caractère spécifiquement civil :

- Inondations
- Sécheresse
- Plans canicules
- Pandémies, etc...

Certaines missions ont démontré également l'impossibilité d'utiliser des locaux sous terre.

Les locaux administratifs sis à Orbe sont devenus dès la première année du regroupement des ORPC trop petits. De plus, la commune d'Orbe qui loue ses bureaux a manifesté son

intérêt début 2019 à pouvoir reprendre ces derniers. Le besoin d'avoir une organisation logistique centralisée pour les échelons de premières interventions, ainsi que des locaux permettant de conduire des opérations au profit de toutes les communes du district de manière efficiente et durable dans le temps. Le permis de construire a été délivré au mois de mars de cette année.

Abri PC / lb

La fin des travaux de la partie poste de commandement de l'abri PC par le SSCM, touche à sa fin. Du 27.06.23 au 30.06.23 aura lieu le test 72H du fonctionnement de l'abri.

Voirie / ch

La véhicule Mazda de la voirie a dû être changé rapidement. Il a été accidenté. Un véhicule sortant d'un parking lui est rentré dedans ! Le pick-up était irréparable... L'assurance l'a passé en dégat total. La municipalité dans sa séance du 20 février dernier a validé l'achat d'un nouveau véhicule. Il s'agit d'une dépense exceptionnelle qui n'avait pas été budgétée. Pour rappel, le Conseil Communal a accepté le préavis 07/2021, le 7 septembre 2021, qui accorde à la Municipalité, pour la durée de la législature 2021-2026, une autorisation pour engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, avec une limite de cinquante mille francs (CHF 50'000.--) par cas. Le prix pour ce véhicule de démonstration était de CHF 44'400.-. La valeur de rachat du véhicule déterminée par l'assurance du fautif était de CHF 12'600.- TTC. De plus, notre assurance a remboursé un montant pour la valeur vénale majorée de 4'465.-

Le montant total dépensé pour ce nouveau véhicule est de CHF : 27'335.-

Voirie / ch

Le Meili a été livré le vendredi 31 mars !

Centre Sportif / ch

« Le Conseil d'Administration du Centre sportif de la Vallée de Joux a le plaisir de vous communiquer la nomination de Monsieur François Victor au poste de Directeur du CSVJ, ce à compter du 1er avril 2023. Il succède ainsi à Delphine Torro qui a quitté ses fonctions en décembre 2022. Le Conseil d'Administration poursuit ainsi sa volonté de stabilisation et de développement futur du Centre Sportif et souhaite plein succès à Madame Toro dans cette nouvelle fonction. »

6. Divers et propositions individuelles

M. Louis-François Berney : Concernant la fermeture de la route du Mollendruz, le courrier d'information reçu de la part Mont-La-Ville était peu clair, en sait-on plus sur cette fermeture ? Et serait-il possible, selon le règlement du Conseil communal de l'Abbaye, de dire que les suppléants aux commissions viennent d'office aux séances ?

Mme la Présidente : Nous le pourrions mais nous avons déjà du mal à remplir ces commissions et ceci reviendrait presque à nommer tous les conseillers à chaque séance.

L'idée étant aussi de maintenir un nombre impair, je ne pense pas que cela soit une bonne solution.

M. Christophe Bifrare, Syndic : Nous n'avons pas reçu plus d'informations que vous au sujet de la fermeture de la route mais, j'imagine qu'il y aura une déviation par la Praz.

M. Henrique Dias Mendes : J'aimerais avoir un retour sur la situation des actions au porteur du Centre Sportif. Le village des Bioux a envoyé toutes ces actions au porteur il y a plusieurs mois mais n'a pas eu de retour. Il semblerait que les délégués au CS n'aient jamais été convoqués. Est-ce exacte et si oui pourquoi ?

Mme Carole Harlé, Mpl : Concernant les actions au porteur effectivement le CS est extrêmement en retard. D'après les informations en ma possession, au prochain conseil d'administration nous allons valider formellement le passage de l'action nominative, puis ça ira au notaire. Ceci devrait être réglé à la fin de l'été. Pour ce qui est de la convocation à l'AG des délégués du CS une annonce parait dans la FAVJ et les délégués ne sont pas convoqués personnellement. Nous pourrions demander à ce que cela change.

M. Henrique Dias Mendes : Je peux concevoir que les actionnaires ne soient pas convoqués mais que les délégués communaux ne le soient pas me surprend.

Mme Carole Harlé, Mpl : Je ferai remonter cette information.

M. Roger Dayagbo : Les feux d'artifices de la fête du 1^{er} Août de l'année passée ayant été annulés, qu'en sera-t-il cette année ?

M. Christophe Bifrare, Syndic : L'année passée nous avons été très surpris par cette décision, mais a priori ceux de cette année devraient avoir lieu. Il y aura peut-être des restrictions pour les particuliers.

M. Henrique Dias Mendes : Quel est le rôle de la Municipalité dans la gestion du projet de La Scène, au-delà de l'aspect pécunier et combien de jeunes y participent ?

M. Patrick Berktold, Mpl : Nous nous sommes réunis il y a deux semaines avec mes consorts Municipaux de la cohésion sociale du Lieu et du Chenit pour en discuter et nous sommes arrivés à la conclusion que nous nous occuperions de l'aspect stratégique et financier et que l'opérationnel serait géré par l'animateur et sa collègue. Je ne saurais pas vous donner le nombre exact de jeunes qui y participent aujourd'hui-même mais, un pointage par genre, tranche d'âges et origine a été réalisé par M. Cyril Maillefer sur trois mois et a confirmé qu'il y avait des jeunes venants des 3 communes. Nous avons dans l'idée de demander un nouveau comptage prochainement.

M. Christophe Bifrare, Mpl : Je remercie chacun pour l'acceptation des préavis de ce soir.

Mme la Présidente, remarquant qu'il n'y a plus de question, met un terme à la séance à 22h44.

La Présidente :

La secrétaire :

Véronique Rochat

Clémentine Bodenmann